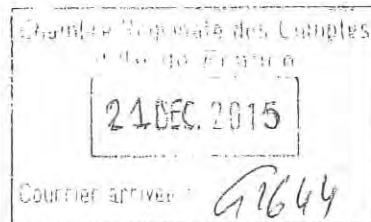


REPONSE
de la directrice
du centre hospitalier de Houdan (*)

() Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières.*



La Directrice :
Mme Carole FESTA

Assistante de Direction :
Mme Emeline DARRAS

@ : direction@hopitalhoudan.fr

☎ : 01.30.46.18.02
☎ : 01.30.46.18.59

Chambre Régionale des comptes
Monsieur le président
6 cours des Roches
Noisiel BP187
77 315 Marne la Vallée Cedex

Houdan, le 17 décembre 2015

Nos Réf : CF/ED/2015-096

Centre PARAN "LA MAISON" 9018 Z

Monsieur le Président,

Le rapport d'observations définitives que vous nous avez transmis décrit les constatations effectuées dans le cadre de l'examen de gestion du centre hospitalier de Houdan, pour les exercices 2008 et suivants, et correspond aux informations qui vous ont été transmises et à ce qui a été observé.

Néanmoins, je souhaite apporter plusieurs précisions.

Tout d'abord, concernant la seule recommandation retenue dans ce rapport définitif relative au suivi comptable du centre de santé. A ce jour, plusieurs documents sont utilisés afin de suivre spécifiquement ce budget. Nous continuerons à les faire évoluer dans le sens de vos recommandations. Vous les trouverez joints à la présente.

Concernant les remarques figurant dans le rapport :

2.3.2

Le rapport fait état d'une diminution de l'activité de la médecine polyvalente depuis 2008. Or, l'activité a progressé depuis 2012 comme indiqué dans le tableau suivant :

	2012	2013	2014	2015
Nombre de séjours de médecine polyvalente	292	281	344	280 au 30 octobre
Taux d'occupation de médecine polyvalente	63,9%	64,8%	79,9%	70% au 30 octobre

3.1.1.1

Le comptable public et l'ordonnateur ont procédé au transfert du solde de la provision constituée au compte 142 (provisions réglementée pour renouvellement des immobilisations) vers le compte 487 (produits constatés d'avance) – annexe 1

3.1.1.2

Le comptable public et l'ordonnateur ont procédé au transfert du compte 158 (autres provisions réglementées pour risques) vers le compte 491 (dépréciation des comptes de redevables) – annexe 2

3.1.1.3

Depuis 2012, les aides financières (dotations, subventions...), reçues en une fois, destinées à des projets s'étalant sur plusieurs exercices (actions pour les activités d'Oxyjeunes, les formations...) sont enregistrées sur le compte de produits constatés d'avance (compte 487) – annexe 3

3.1.1.4

Au 31 décembre 2014, le compte 416 (créances contentieuses) retraçant toutes les créances de l'établissement qui n'ont pu être recouvrées "à l'amiable" s'élève à 62 911,52 euros. Cette nette amélioration entre 2013 (398 703 euros) et 2014, est le résultat de la collaboration entre le comptable et l'ordonnateur pour l'apurement des créances. En 2014, les créances requalifiées en créances irrécouvrables et classées au compte 415-2 (créances irrécouvrables) s'élèvent à 9 751,91 euros. (Annexe 4)

De plus, je souhaite préciser que parmi ces créances non recouvrées, sont intégrées les créances pour lesquelles le comptable n'a, semble-t-il, pas mis en œuvre les diligences nécessaires en vue de leur recouvrement. Ce manquement a compromis définitivement les chances de les recouvrer. La somme estimée par mes services s'élève à 28 224.57 euros pour la période de 1994 à 2009 (dont détail ci-joint en annexe 5).

3.1.2

Les déséquilibres constatés en 2012 (6 920 euros) et en 2013 (554 euros) ; s'agissant d'opérations d'ordre non budgétaire (OONB) à inscrire par le comptable public, celui-ci a corrigé cette anomalie sur l'exercice 2014. (annexe 6)

3.1.3

Depuis 2013, les ICNE sont rattachés au compte 66112 (annexe 7)

3.2.6

Selon les indications qui m'ont été transmises par le Directeur de site, le produit de la vente de la « maison Béatrix » a permis d'abonder le fond de roulement de 850 000 euros.

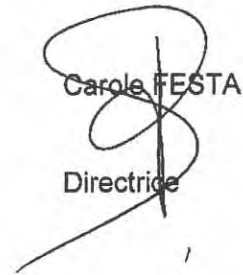
Il était alors envisagé que le montant du fond de roulement permettrait à l'établissement d'engager des opérations d'investissement sans devoir recourir à l'emprunt.

Cette démarche exceptionnelle a été validée par les financeurs (ARS et CONSEIL DEPARTEMENTAL 78) lors la signature de la convention tripartite le 31 décembre 2011.(annexe 8)

4.1.1

L'activité des médecins du centre de santé fait l'objet d'un suivi individuel que vous trouverez en annexe 9.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Carole FESTA
Directrice

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Suite au rapport d'observations provisoires de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ILE DE France (CRC) du 30 avril 2015 (points 48 et 49) soulignant que la constitution, en 2011, de provisions pour le renouvellement de lits et matelas d'un montant de 75 994 euros, ne correspond pas à l'objet d'une provision pour renouvellement des immobilisations, conformément à l'instruction comptable M21

Etant donné que cette provision avait été constituée en 2011 suite à des Crédits Non Reconductibles (CNR) versés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de 75 994 euros (arrêté 11 78 359 du 08 09 2011)

Etant donné qu'il s'agit de crédits perçus en une fois par l'établissement, sous forme de dotation, destinés à des projets s'étalant sur plusieurs exercices, et conformément à la demande de la CRC et en application de la M21, il convient de transférer cette provision **du compte 142 (provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations) vers le compte 487 (produits constatés d'avance).**

De plus, étant donné que cette provision constituée en 2011 a fait l'objet de diverses reprises en 2012, 2013, 2014 et 2015 dont le solde s'élève à ce jour à 49 853.69 euros

- Provision constituée en 2011	75 994.00 euros
- Reprise en 2012	- 303.60 euros
- Reprise en 2013	- 4 667.04 euros
- Reprise en 2014	- 8 440.90 euros
- Reprise en 2015	<u>- 12 728.77 euros</u>
- Solde au 23 10 2015	49 853.69 euros

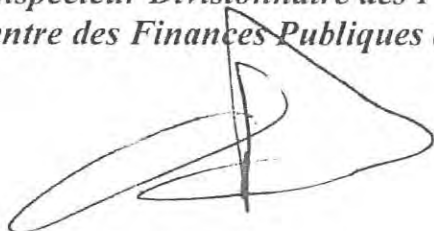
Le comptable public et l'ordonnateur conviennent de transférer le solde de 49 853.69 euros et enregistrent les écritures suivantes :

- Prise en charge du solde de 49 853.69 euros
(titre n° 301576 du 23 10 2015 compte E4 7361)
- Neutralisation de la part du financement non utilisée - 49 853.69 euros
- (titre n° 390055 du 23 10 2015 compte E4 7361)

Ce résultat sera réintégré au 1^{er} janvier 2016 et fera l'objet d'une écriture de 49 853.69 euros par un 2^e titre au compte E4 7361 de 49 853.69 euros.

Fait à Houdan, le 23 octobre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

Dominique CAFFAREL
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Centre des Finances Publiques de Montfort l'Amaury



Youen CARPO
Directeur de site






CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Youen CARPO, directeur de site de l'hôpital de HOUDAN, atteste que l'enregistrement au compte 1518 d'un montant total de 36.000 € consécutif aux mandats :

- n° 203099 de 2013 d'un montant de 4.000 € ;
- n° 303422 de 2013 d'un montant de 26.000 € ;
- n° 802794 de 2013 d'un montant de 6.000 €.

doit être basculé au compte 491.

Fait à Houdan, le 01 juillet 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

Youen CARPO
Directeur de site

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Y. Carpo", written over the printed name and title.



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Youen CARPO, directeur de site de l'hôpital de Houdan, atteste que l'enregistrement au compte 1518 (autres provisions pour risques) d'un montant de 40 000 euros consécutif aux mandats 2014 :

- N° 16246 de 2014 d'un montant de 20 000 €
- N° 61939 de 2014 d'un montant de 20 000 €

doit être basculé au compte 491 (dépréciation des comptes de redevables) conformément au rapport d'observations provisoires de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ILE DE France du 30 avril 2015 (points 55 et 56).

Fait à Houdan, le 21 septembre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

Youen CARPO
Directeur de site



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Youen CARPO, directeur de site de l'hôpital de Houdan, atteste que les reprises sur provisions, enregistrées au compte 1518 (autres provisions pour risques), d'un montant de 5 342.35 euros consécutives aux titres de recettes de 2014 :

- N° 20422 de 2014 d'un montant de 1 688.59 €
- N° 32061 de 2014 d'un montant de 3 653.76 €

doivent être basculées au compte 491 (dépréciation des comptes de redevables) conformément au rapport d'observations provisoires de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ILE DE France du 30 avril 2015 (points 55 et 56).

Fait à Houdan, le 29 septembre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

Youen CARPO
Directeur de site

34600 – HOPITAL LOCAL HOUDAN BP

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2014

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		437 032,27	4 877 225,75				4 877 225,75			186 543,75
	Sous Total compte 471			9 659 017,42	4 626 737,23			9 659 017,42	5 063 769,50		204 002,09
4721	Dép sans mandatement préalable	149,96	712 854,08	210 025,07	9 150 165,43			210 175,03	9 863 019,51		0,00
4722	DACR commission carte bancaire			1 537,14	210 175,03			1 537,14	1 537,14		0,00
4728	DACR – autres dépenses à régul			252 353,39	1 537,14			252 353,39	252 353,39		0,00
	Sous Total compte 472	149,96		463 915,60	252 353,39			464 065,56	464 065,56		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	1 550,30		1 760,62	2 253,07			3 310,92	2 253,07	1 057,85	
	Sous Total compte 478	1 550,30		1 760,62	2 253,07			3 310,92	2 253,07	1 057,85	
	Sous Total compte 47	1 700,26	712 854,08	10 124 693,64	2 253,07			10 126 393,90	10 329 338,14		202 944,24
	Charges constatées d'avance			2 703,48	9 616 484,06			2 703,48	2 703,48		
486	Produits constatés d'avance		266 406,18	296 406,18	288 189,81			296 406,18	554 595,99		258 189,81
487	Sous Total compte 48		266 406,18	299 109,66	288 189,81			299 109,66	554 595,99		255 486,33
	Total classe 4	3 511 180,08	2 735 734,36	69 889 463,23	70 321 232,39			73 400 643,31	73 056 966,75	3 005 462,35	2 661 785,79

Tableau de bord du suivi des produits constatés d'avance - EXERCICE 2014

Compte	Financier	Objet de financement	Montant du produit constaté d'avance au 01.01.2014	comptabilisation du produit constaté d'avance en 2014	crédits consommés en 2014	Solde produit constatés d'avance au 31.12.2014 (c/487)
H74888	ARS	Bien dans ses baskets 2012	4 340,00 €	0,00 €	3 507,86 €	832,14 €
H7488	Préfecture des yvelines	Reappy 2012	3 076,53 €	0,00 €	3 026,53 €	0,00 €
H7488	ARS	Bien dans ses baskets 2013	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
H7488	DDCS	Reappy 2013	4 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €	0,00 €
H7488	Préfecture des yvelines	Milid/risques 2013	2 550,00 €	0,00 €	-2 550,00 €	0,00 €
H7488	ARS	Bien dans ses baskets 2014	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
H7488	CAF	Reappy 2014	0,00 €	4 000,00 €	-2 633,47 €	1 366,53 €
H SOUS TOTAL			18 916,53 €	9 000,00 €	-15 717,86 €	12 198,67 €
E4 7361	ARS	Projet nutrition 2012 (section soins)	36 469,02 €	0,00 €	-1 884,92 €	34 584,10 €
E4 7361	ARS	Hygiène bucco dentaire 2013 (section soins)	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €	11 700,00 €
E4 7361	ARS	Formation du personnel soignant et son remplacement durant la formation (section soins)	142 400,00 €	0,00 €	142 400,00 €	0,00 €
E4 7361	ARS	Formation du personnel soignant IDE et assistant en soins en gérontologie et durant la formation (section soins)	0,00 €	84 200,00 €	0,00 €	84 200,00 €
E4 7361	ARS	emplois d'avenir	0,00 €	38 448,00 €	0,00 €	38 448,00 €
E4 7361	ARS	projet hygiène bucco-dentaire	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
E4 7361	ARS	Recrutement de 4 emplois d'avenir et leur formation (section soins)	48 020,63 €	0,00 €	-46 761,59 €	1 259,04 €
E4 SOUS TOTAL			238 089,65 €	124 248,00 €	-190 546,51 €	171 791,14 €
N 73151	ARS	Evaluation externe	9 400,00 €	0,00 €	-9 400,00 €	0,00 €
N 73151	ARS	Formation du personnel soignant Et son remplacement durant la formation (section soins)	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €
N SOUS TOTAL			9 400,00 €	27 000,00 €	-9 400,00 €	27 000,00 €
P3 7313	ARS	rémunération stagiaires (4)	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €	8 400,00 €
P3 7313	ARS	formation bienveillance et IDE	0,00 €	33 300,00 €	0,00 €	33 300,00 €
P3 7313	ARS	évaluation externe	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
P3 7313	ARS	déménagement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
P3 SOUS TOTAL			0,00 €	47 200,00 €	0,00 €	47 200,00 €
		TOTAL	266 406,18 €	207 448,00 €	-215 664,37 €	258 189,81 €

RECAPITULATIF 2014	198 448,00 €
PRODUIT CONSTATE D AVANCE SUITE CNR 2014 = E4 N P3	9 000,00 €
PRODUIT CONSTATE D AVANCE HORS CNR = budget principal	207 448,00 €
Total	414 900,00 €



34600 – HOPITAL LOCAL HOUDAN BP
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2014

3 1 . 1 . 4
 078021
 TRES. MONTFORT-L'AMAURY

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Hospitalisés consultants – contentieux	49 218,58		33 554,23				82 772,81			46 897,14
	X										
41631	Cais sécu social régime gal contentie ux	6 473,15		1 270,99				6 473,15	1 270,99		5 202,16
	Sous Total compte 4163	6 473,15		1 270,99				6 473,15	1 270,99		5 202,16
4164	Départements – contentieux	331 145,60		331 145,60				331 145,60	331 145,60		0,00
41651	Mut et cies d'assu – contentieux	11 562,28		252,00				11 814,28	1 259,58		10 554,70
41658	Divers – autres tiers payants – cont	303,84						303,84		46,32	257,52
	Sous Total compte 4165	11 866,12		252,00				12 118,12	1 305,90		10 812,22
	Sous Total compte 416	398 703,45		33 806,23				432 509,68	369 598,16		62 911,52
4188	Redevables produits à recevoir autres			10 518,84				10 518,84			10 518,84
	Sous Total compte 418			10 518,84				10 518,84			10 518,84
41911	Hospitalisés et consultants		1 989,38						1 989,38		1 989,38
419171	Provision versée par hébergés en atte nte			7 387,49				7 387,49			15 033,79
419172	Contribut hébergés admis à aide socia le			757 950,05				757 950,05			93 307,77
			368 000,17	483 257,65				851 257,82			



078021

TRES. MONTFORT-L'AMAURY

34600 – HOPITAL LOCAL HOUDAN BP
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2014

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4112	403 891,54		8 551 578,00				8 955 469,54			499 260,19
	Cais sécu social rég gal – amiable	244 461,42		1 345 479,42				1 589 940,84			206 047,00
41131	Autres rég oblig sécu soc amiable			180,00				180,00			180,00
41138	Sous Total compte 4113	244 461,42		1 345 659,42				1 590 120,84			206 227,00
	Dépt – amiable	754 865,34		1 623 653,99				2 378 519,33			743 021,39
41151	Mut et ctes assurance – amiable	205 890,85		439 226,12				645 116,97			233 725,17
411531	Régime général – amiable	558,00		11 142,00				11 700,00			0,00
	Sous Total compte 41153	558,00		11 142,00				11 700,00			0,00
	Divers autres tiers payants – amiable	25,86						25,86			25,86
41158	Sous Total compte 4115	206 474,71		450 368,12				656 842,83			233 751,03
	Sous Total compte 411	2 561 767,68		15 414 282,42				17 976 050,10			2 336 326,40
4152	Créances irrécouv par ordonnateur			9 751,91				9 751,91			0,00
	Sous Total compte 415			9 751,91				9 751,91			0,00

EXTRAIT DU COMPTE 6541 (créances admises en non valeur) Total des Dépenses (Tous budgets confondus) sur 2014

Budget	Date	Libellé	U.F.	Fournisseur	Bordereau	Mandat	Cde	Rel.	Type	Montant
	27/10/2014	admis non valeur 1431630511	2101	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	10322	14634	5542	0	Man.Cpt.	1 138.00
	27/10/2014	admis non valeur 1303640511	2101	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	10322	14635	5543	0	Man.Cpt.	306.20
	27/10/2014	admis non valeur 1132030811	2101	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	10322	14636	5544	0	Man.Cpt.	426.80
	27/10/2014	admis non valeur 1467810511	2101	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	10322	14637	5553	0	Man.Cpt.	0.17
E1	27/10/2014	admis non valeur 1028310511	2301	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	20204	22672	5545	0	Man.Cpt.	1 376.47
E1	27/10/2014	admis non valeur 1431060811	2301	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	20204	22673	5546	0	Man.Cpt.	312.12
E4	27/10/2014	admis non valeur 1430830811	2701	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	30228	33026	5547	0	Man.Cpt.	40.81
E4	27/10/2014	admis non valeur 1296631411	2701	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	30228	33027	5548	0	Man.Cpt.	1 362.02
E4	27/10/2014	admis non valeur 1431040811	2701	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	30228	33028	5549	0	Man.Cpt.	2 249.74
E4	27/10/2014	admis non valeur 1387491111	2701	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	30228	33029	5550	0	Man.Cpt.	0.40
E4	27/10/2014	admis non valeur 1474400811	2701	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	30228	33030	5554	0	Man.Cpt.	0.79
E5	09/09/2014	admission non valeur DG2014 052	1800	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	40069	40283	4620	0	Man.Cpt.	576.32
E5	22/09/2014	Rejet	1800	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	0	0	4986	0	Man.Cpt.	-576.32
E5	22/09/2014	non valeur liste 1305471111	1800	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	40073	40306	4987	0	Man.Cpt.	512.58
E5	22/09/2014	non valeur liste 1412470811	1800	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	40073	40307	4988	0	Man.Cpt.	63.74
P	09/09/2014	admission non valeur DG2014 052	2501	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	60200	61221	4620	0	Man.Cpt.	30.55
P	27/10/2014	admis non valeur 1027891711	2501	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	60239	61467	5552	0	Man.Cpt.	3.42
P	27/10/2014	admis non valeur 1477010811	2501	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	60239	61468	5555	0	Man.Cpt.	0.10
P	27/10/2014	admis non valeur 1476000811	2501	HOPITAL LOCAL - HOUDAN 78	60239	61469	5556	0	Man.Cpt.	1 928.00

9 751.91

TOTAL AU 31 12 2014

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Point n°68 du rapport de la Chambre régionale des comptes : cessions d'éléments d'actif

Je soussigné, Madame Dominique CAFFAREL, comptable assignataire de l'hôpital de Houdan atteste que les amortissements excédentaires comptabilisés sur l'exercice 2012 ont été corrigés sur l'exercice 2014.

Cette anomalie concernait l'immobilisation 19980011 imputée au compte 21541 : en effet, l'amortissement constaté en 2012 sur cette fiche inventaire était supérieur à la valeur brute d'origine.

Débit du compte 281 amortissements des immobilisations
798 100 euros – **6 920 euros (Régularisation de l'amortissement excessif en 2014)**

+ Débit du compte 675 valeur comptable des éléments d'actifs cédés
62 569 euros

= Total du crédit 21 immobilisations corporelles
853 749 euros

Fait à Montfort l'Amaury le 10 décembre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

Le comptable,



Mme Dominique CAFFAREL

Le 08-12-2015 à 15:22:17 par hodis

HOPITAL DE HOUDAN		Code inventaire: 514-21541	
No Immobilisation: 19980011		Code CNEH :	
MATERIEL MOBILIER 4SAISONS			
TRIGONE			
Emplacement: ETABLISSEMENT			
Fournisseur:			
Compte: 215411 MATERIEL OUTILLAGE			
No Commande: 0		N° Mandat: 0	
Date achat	Mise en service	Debut amortissement	Fin de garantie
28-07-1998	28-07-1998	01-01-1999	28-07-1998
Durée: 5 ans	Mode: LINEAIRE	Sans prorata	
Quantité achetée: 1.0000	Valeur d'achat: 5,460.45 euros		

Sortie(s) d'actif(s)

N°	U.F.	Date	Mt reformée	VNC Réformée	AMO réformé
1	1321	21-10-2014	1,469.70	0.00	1,469.70
2	1322	21-10-2014	1,469.70	0.00	1,469.70
3	1323	21-10-2014	1,469.70	0.00	1,469.70
4	1722	21-10-2014	2,905.35	0.00	2,905.35
5	1723	21-10-2014	4,182.92	0.00	4,182.92

Ventilation(s)

U.F.	Désignation U.F.	Quantité	Valeur	Pourcentage
1721	ALIZE-HIRONDELLE	0.2467	4,182.90	24.67
1722	ZEPHYR	0.2467	1,277.55	21.40

Tableau d'amortissement

Exercice	V.N.C. Debut	Annuité	Amortissement	V.N.C. Fin
1999	16,957.82	3,391.56	3,391.56	13,566.26
2000	13,566.26	3,391.56	6,783.12	10,174.70
2001	10,174.70	3,391.56	10,174.68	6,783.14
2002	6,783.14	3,391.56	13,566.24	3,391.58

2003	3,391.58	3,391.58	16,957.82	0.00
------	----------	----------	-----------	------



Yvelines
Conseil général

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Service des Equipements

Sociaux et Médico-Sociaux



ARS
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

JL
+LB
21/2/2012

Renouvellement de Convention
Budget Prévisionnel 2012
EHPAD/HT rattachés à l'hôpital
HOUDAN

Inspecteur : Sylvie LAFLUTTE

Inspecteur : Béatrice POULLENNEC

Entité Juridique		
Catégorie	Hôpital de Houdan	Téléphone : 01 30 46 18 02
Dénomination	Hôpital de Houdan	Télécopie : 01 30 46 18 59
Adresse	42, rue de Paris	@ : direction@hopitalhoudan.fr
Code Postal	78550	Ville : HOUDAN

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes		
Dénomination	EHPAD/HT rattachés à l'hôpital	N° FINESS :
Adresse	42, rue de Paris	N°SIRET :
Code Postal	78550	Ville : HOUDAN
Convention Tripartite :	1 janvier 2012	Téléphone : 01 30 46 18 02
Arrivée des propositions :	C.C.N. : FPT	Télécopie : 01 30 46 18 59
		@ : direction@hopitalhoudan.fr

		Activité		Exercice 2012		
		Moyenne /	Exercices		Exercice	2012
		3 années	2010	2011	Proposée	Retenue
Capacité	- Nb de Jours d'ouverture	365	365	365	366	366
	- Autorisée	146	154	154	154	154
	- Installée	146	154	154	154	154
	- Moyenne Occupée	145,98	151,04	148,83	149,32	149,32
	- Dont PAD < 60 ans	3	5	5	3	3
Hébergement	- Nombre de Journées	53 282	55 128	54 324	54 651	54 651
	- Taux d'occupation	99,98%	98,08%	96,64%	96,96%	96,96%
Dépendance	- Nombre de Journées	50 913	52 378	50 366	53 055	53 055
	- Taux d'occupation	97,54%	96,31%	92,61%	96,00%	96,00%

Indicateurs médico-socio économiques							
Intitulés	Référence	Etablissement				Département	
		2011	2012	Variation	Variation %	2011	2012
Total Nbre de personnes hébergées		149	149				
Dt Aide Sociale Yvelines		26%	26%				
Dt Payants Yvelines		46%	46%				
Dt Aide Sociale Autres		5%	5%				
Dt Payants Autres		23%	23%				
Age Moyen		85,00	85,00				
Durée Moyenne de séjour (en mois)		33,00	33,00				
Production totale de points GIR		73 250	95 530	22 280	30,42%		
Gir Moyen Pondéré		651,36	697,30	45,94	7,05%		
Valeur point GIR "dépendance"		7,84 E	7,39 E	-0,45 E	-5,73%		
Valeur GMP		10,00 E	8,17 E	-1,83 E	-18,25%		
Valeur point GIR "AS+AMP"		8,99	10,66	1,67 E	18,62%		
Nbre de points GIR par ASH		2 628	3 877	1 248,68	47,51%		
Nbre de points GIR par AS		2 796	2 826	29,90	1,07%		
Nbre de points GIR par IDE		10 331	8 523	-1 808,45	-17,51%		
Coût place Installée Global		39 108 E	39 773 E	665,1 E	1,70%		
Coût place Installée Hébergement		19 937 E	20 169 E	232,7 E	1,17%		
Coût place Installée Dépendance		5 950 E	5 472 E	-478,1 E	-8,04%		
Coût place Installée Soins		13 221 E	14 131 E	910,5 E	6,89%		

1°/ - Evaluation de la production en points GIR, du GMP et de l'activité :

	Valorisation en points			Nombre de PAD>60 ans en EHPAD	Production de points GIR			PAD > 60 ans	
	Calcul GMP, VNPI GIR AS/AMP (a)	Actions de prévention	Calcul des tarifs Dep/Soins (b)		Calcul GMP, VNPI GIR AS/AMP (c*a)	Calcul des tarifs Dep/Soins (c*b)	% de points (c*b)	Calcul du Tarif Hébergement Hors 60 ans	Calcul du Tarif Dépendance & Soins
GIR 1	1 000	120	1 040	36	36 000	37 440	33,52%	13 527	13 388
GIR 2	840	120	1 040	39	32 760	40 560	36,31%	15 357	15 206
GIR 3	660	120	660	24	15 840	15 840	14,18%	9 721	9 628
GIR 4	420	120	660	19	7 980	12 540	11,23%	7 842	7 768
GIR 5	250	120	280	9	2 250	2 520	2,26%	3 382	3 347
GIR 6	70	120	280	10	700	2 800	2,51%	3 758	3 719
Total				137	95 530	111 700	100,00%	53 586	
GMP Etablissement 2012					697,30				
GMP Etablissement 2011					651,36				
% 2011/2012					7,05%				
PMP					148				

2°/ - Calcul, des valeurs du point GIR, des tarifs journaliers, Hébergement, Dépendance et Soins :

Budget Prévisionnel 2012	Sections d'imputation		
	Hébergement Euros	Dépendance Euros	Soins Euros
Base de calcul des Tarifs Journaliers	3 045 568 E	825 505 E	
Quote part des charges nettes AS+AMP/ Soins			1 018 736 E
Valeur nette du point GIR "AS et AMP"			10,66 E
Valeur nette du point GIR "Dépendance"		7,39 E	
Tarif journalier "Hébergement"	56,84 E		
Tarif journalier pour le GIR 1 et 2		21,14 E	
Tarif journalier pour le GIR 3 et 4		12,64 E	
Tarif journalier pour le GIR 5 et 6		5,83 E	
Tarif journalier des moins de 60ans	72,99 E		
Dotations globales de soins EHPAD + HT			2 176 234 €

3°/ - Comparatif des Tarifications opposables à l'usager :

Année	2012 EHPAD/HT rattachés à l'hôpital Tarifs Journaliers Moyens au 1er janvier							
	Hébergement		GIR1/2	GIR3/4	GIR5/6	Héb + Gir1/2	Héb + Gir3/4	Héb + Gir5/6
	PJ - 60 ans	PJ+ 60 ans						
2011	73,45 E	56,84 E	23,39 E	14,88 E	6,27 E	80,23 E	71,72 E	63,11 E
2012	72,99 E	56,84 E	21,14 E	12,64 E	5,83 E	77,97 E	69,48 E	62,67 E
Ecart financier/j	-0,46 E	-0,00 E	-2,25 E	-2,24 E	-0,44 E	-2,26 E	-2,24 E	-0,44 E
Ecart %	-0,63%	-0,01%	-9,63%	-15,05%	-6,95%	-2,81%	-3,13%	-0,70%
2012	2012 EHPAD/HT rattachés à l'hôpital Tarifs Journaliers Facturés au : 1 janvier 2012							
	PJ - 60 ans	PJ+ 60 ans	GIR1/2	GIR3/4	GIR5/6	Héb + Gir1/2	Héb + Gir3/4	Héb + Gir5/6
au 01/07/2011	72,99 E	56,84 E	21,14 E	12,64 E	5,83 E	77,97 E	69,48 E	62,67 E
Ecart financier/j	73,45 E	56,84 E	23,39 E	14,88 E	6,27 E	80,23 E	71,72 E	63,11 E
Ecart %	-0,46 E	0,00 E	-2,25 E	-2,24 E	-0,44 E	-2,26 E	-2,24 E	-0,44 E
	-0,63%	-0,01%	-9,63%	-15,05%	-6,95%	-2,81%	-3,13%	-0,70%

4-1/ - Répartition des charges relatives au personnel salarié en 2012

	Imputation en etp				Imputation en Euros			
	Total	Hébg	Dép	Soins	Total	Hébg	Dép	Soins
Administration	9,60	9,60			417 460 E	417 460 E		
Remplacement C.A.								
Services Généraux	16,75	16,75			633 400 E	633 400 E		
Remplacement C.A.								
Animation, social	2,00	2,00			73 823 E	73 823 E		
Remplacement C.A.								
Agent de service *	22,50	15,75	6,75		752 433 E	526 703 E	225 730 E	
Remplacement C.A.	2,50	1,75	0,75		75 243 E	52 670 E	22 573 E	
Aide soignante & AMP	34,50		10,35	24,15	1 323 034 E		396 910 E	926 124 E
Remplacement C.A.	3,50		1,05	2,45	132 303 E		39 691 E	92 612 E
Psychologue	1,00		1,00		42 924 E		42 924 E	
Infirmière	9,45			9,45	475 197 E			475 197 E
Remplacement C.A.	0,95			0,95	47 521 E			47 521 E
Cadre de santé	2,20			2,20	130 787 E			130 787 E
Auxiliaires médicaux	1,20			1,20	52 775 E			52 775 E
dont kinésithérapeute	0,45			0,45	19 391 E			19 391 E
dont ergothérapeute	0,75			0,75	33 384 E			33 384 E
Préparateur pharmacie	0,60			0,60	33 591 E			33 591 E
Pharmacien	0,20			0,20	13 871 E			13 871 E
Médecin praticien	1,00			1,00	83 452 E			83 452 E
Médecin coordonnateur	0,60			0,60	50 249 E			50 249 E
Total permanents	101,60	44,10	18,10	39,40	4 082 996 E	1 651 386 E	665 564 E	1 766 046 E
Total remplacements	6,95	1,75	1,80	3,40	255 067 E	52 670 E	62 264 E	140 133 E
Total personnel salariés	108,55	45,85	19,90	42,80	4 338 063 E	1 704 056 E	727 828 E	1 906 179 E
Personnel Salarié : Coût moyen/ETP					39 964 E	37 166 E	36 574 E	44 537 E

4-2/ - Répartition des charges de Personnel consacrées au personnel extérieur : (intérimaire, détaché, prêté.....) p

Catégorie	Imputation en ETP				Imputation en Euros			
	Total	Hébg	Dép	Soins	Total	Hébg	Dép	Soins
Administration								
Services Généraux								
Animation, social								
Agent de service *	2,70	1,89	0,81					
Aide Soignante+AMP								
Psychologue								
Infirmière								
Auxiliaires médicaux								
Médecin praticien								
Médecin coordonnateur								
Total	2,70	1,89	0,81					

4-3/ Calcul du Ratio d'encadrement// GMP pour 2012

	Total	Hébg	Dép	Dt Psy	Soins
Total Effectifs ETP	111,25	47,74	20,71	1,00	42,80
Ratio Encadrement (a)	0,745	0,320	0,139	0,007	0,287
Ratio (a) / GMP	1,068	0,459	0,199	0,010	0,411

Budget Prévisionnel retenu 2012

	2012		2012		2012		2012	
	Hébergement	% 2011	Dépendance	% 2011	Soins	% 2011	Global	% 2011
Dépenses								
TITRE I : Charges de personnel Dont mesures nouvelles	1 707 656 E	2,33%	729 728 E	-1,41%	1 908 079 E		4 345 463 E	
TITRE II : Charges à caractère médical Dont mesures nouvelles					253 260 E		253 260 E	
TITRE III : Charges à caractère hôtelier et général Dont mesures nouvelles	945 990 E	-7,96%	111 780 E	-25,75%	7 000 E		1 064 770 E	
TITRE IV : Charges financières Dont mesures nouvelles	564 500 E	28,8%	1 200 E	-88,88%	7 895 E		573 595 E	
TOTAL GENERAL (GROUPE I à IV) Dont mesures nouvelles	3 218 146 E	2,65%	842 708 E	-6,52%	2 176 234 E		6 237 088 E	2,71%
Déficit d'exploitation reporté			40 000 E				40 000 E	
TOTAL DEPENSES	3 218 146 E	0,73%	882 708 E	-3,67%	2 176 234 E	6,89%	6 277 088 E	2,11%

	2012		2012		2012		2012	
	Hébergement	% 2011	Dépendance	% 2011	Soins	% 2011	Global	% 2011
Produits								
TITRE I Produits afférents au soins					2 176 234 E	6,89%	2 176 234 E	6,89%
TITRE II Produits afférents à la dépendance			865 505 E	-2,31%			865 505 E	-5,55%
TITRE III Produits de l'hébergement	3 106 101 E	1,17%	17 203 E	-43,27%			3 123 304 E	0,73%
Produits + 60 ans	3 045 568 E	2,59%					3 045 568 E	2,59%
Produits - 60 ans	60 533 E	-40,4%	17 203 E	-43,27%			77 735 E	-41,07%
TITRE IV Autres produits	112 045 E	-10,14%					112 045 E	-10,14%
TOTAL GENERAL (GROUPE I + II + III)	3 218 146 E	0,73%	882 708 E	-3,67%	2 176 234 E	6,89%	6 277 088 E	2,11%
Excédent d'exploitation reporté								
TOTAL RECETTES	3 218 146 E	0,73%	882 708 E	-3,67%	2 176 234 E	6,89%	6 277 088 E	2,11%

N° Cpte	Intitulés	Hébergement 2012 Retenu	Dépendance 2012 Retenu	Soins 2012 Retenu	Global 2012 Retenu
521	Personnel extérieur à l'établissement				
631+633	Taxes sur salaires	600 E	1 200 E		1 800 E
63318-6338	Autres impôts				
T1-63	Impôts, taxes et versements assimilés				
641+6451	Personnel remplaçant non médical (Rémunérations+C.S.)	800 E	1 200 E		1 800 E
641+6451	Personnel permanent non médical (Rémunérations+C.S.)	1 794 056 E	727 628 E		2 431 864 E
642+6451	Personnel Médical (Rémunérations+ C.S.)				
	CEC / CES / E.J			1 906 179 E	1 906 179 E
647	Autres charges de personnel				
648	Charges diverses de personnel	3 000 E	700 E	1 900 E	5 600 E
T1-64	Charges de personnel	1 707 056 E	728 528 E	1 908 079 E	4 343 663 E
	TOTAL TITRE 1	1 707 056 E	728 528 E	1 908 079 E	4 343 663 E
	TOTAL TITRE 2	1 707 056 E	728 528 E	1 908 079 E	4 343 663 E
				253 260 E	253 260 E
6021+6022	Produits, à usage médical, finis et à usage unique				
602	achats stockés : autres approvisionnements (sauf 6021et 6022)				
603	Variation des stocks (matières premières& marchandises)				
6061-6062	Fournitures non stockables (sauf 6061/606261/606265)				
60622	Produits d'entretien	489 100 E			489 100 E
60623	Ateliers				
606261	Couches, alèses et produits absorbants	36 300 E			36 300 E
60626	Fournitures hôtelières		50 000 E		50 000 E
607	Achat de marchandise	31 220 E	13 380 E		44 600 E
609	Rabais, remises et ristournes				
T3-60	Total Achats	558 620 E	63 380 E		620 000 E
613	Locations	35 000 E			35 000 E
614	Charges locatives & de copropriété				
615	Entretien & réparations				
616	Primes d'assurances	150 000 E			150 000 E
617	Etudes & recherches	21 000 E	4 000 E	7 000 E	32 000 E
618	Divers (colisations, dec...)				
619	Rabais, remises	3 500 E			3 500 E
T3-61	Total Services extérieurs	209 500 E	4 000 E	7 000 E	220 500 E
622	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires				
623	Informations, publications	1 150 E			1 150 E
624	Transports de bien, d'usagers de personnel				
625	Déplacements, missions, réceptions	2 000 E			2 000 E
626	Frais postaux & télécommunications	22 000 E			22 000 E
627	Frais bancaires ou assimilés				
628	Prestations de service non médical	103 600 E	44 400 E		148 000 E
628	Autres prestations (informatique)	35 000 E			35 000 E
T3-62	Autres services extérieurs	163 750 E	44 400 E		208 150 E
635	Autres impôts (administration des I)	120 E			120 E
637	Autres impôts				
T3-63	Autres impôts	120 E			120 E
657	Subventions	10 000 E			10 000 E
658	Charges diverses de gestion courante	6 000 E			6 000 E
T3-65	Autres charges de gestion courante	16 000 E			16 000 E
709	Rabais remises et ristournes accordées par état				
7133+7135	Variation des en cours & stocks de produits				
	TOTAL TITRE 3	945 990 E	111 780 E	7 000 E	1 064 770 E
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	33 500 E			33 500 E
6811	Dotations aux amortissements travaux	61 000 E			61 000 E
6815	Dotations aux provisions plan réorganisation	100 000 E			100 000 E
6817	Créances et Dotations aux provisions Chges Perso	370 000 E	1 200 E	7 895 E	379 095 E
	TOTAL TITRE 4	604 500 E	1 200 E	7 895 E	613 595 E
	TOTAL CLASSE 6 BRUTE	3 218 146 E	842 708 E	2 176 234 E	6 237 088 E

**EHPAD rattaché à l'hôpital local de
HOUDAN**

**Budget prévisionnel 2012
Hébergement-Dépendance**

Préambule

L'hôpital connaît depuis plusieurs années des difficultés organisationnelles et financières avec pour conséquence :

- des errances dans la gestion des établissements avec des sureffectifs de personnel non autorisés par les financeurs
- un blocage depuis 2010 des négociations de la signature des conventions tripartites de l'EHPAD et l'USDL
- une situation déficitaire dégradée pénalisant les résidents qui doivent contribuer à résorber la dette et limitant les objectifs d'amélioration de la prise en charge afin de contenir les tarifs journaliers

Afin de pallier à ces dysfonctionnements et relancer les négociations entre les différents partenaires, trois mesures ont été prises :

- la fin de la direction commune des établissements de Houdan et Montfort à la date anniversaire de sa signature soit le 30 août 2011.
- la mise en œuvre d'une direction commune dans le courant du premier trimestre 2012 avec le Centre hospitalier de DREUX. Dans cette perspective, l'ARS a nommé Monsieur LORSON, **directeur par intérim de l'hôpital de HOUDAN**. Parallèlement, un directeur de pôle a été nommé sur l'hôpital de HOUDAN, en octobre 2011.

A cet effet, les deux hôpitaux ont engagé une démarche de constitution d'un Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens (GCSM) qui devrait être opérationnelle courant 2012.

- la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil général des Yvelines avec notamment **un plan de réduction et de reclassement des effectifs de personnel et un plan d'assainissement des déficits accumulés**

L'année 2012 voit donc la mise en œuvre de la signature du premier renouvellement de la convention tripartite de l'EHPAD portant sur la période de **janvier 2012 à décembre 2016**.

Concernant la partition des lits entre le médico-social et le sanitaire, un premier arrêté conjoint de l'A.R.H.I.F. et de la Préfète des Yvelines en date du 22 décembre 2009 a été notifié mentionnant :

- EHPAD : 149 lits
- USLD : 30 lits

A compter de la date de signature de la deuxième convention, et conformément à l'arrêté conjoint ARS/CG n° 2010-183 et 2010-217 du 18 octobre 2010, la capacité de l'EHPAD reste maintenue à **154 lits** mais répartie de la manière suivante :

- Hébergement permanent : **148 lits** (- 1 lit)
- Hébergement temporaire : **6 lits** (+ 1 lit par redéploiement de l'hébergement permanent)

Les moyens de l'EHPAD ont été affectés sur les trois sections tarifaires dans une logique de convergence tarifaire tout en tenant compte de la spécificité de la structure par sa configuration architecturale et son contexte historique.

Par ailleurs, il a été procédé à un rééquilibrage des dépenses entre l'USLD et l'EHPAD qui avaient été réparties de manière arbitraire au moment de la nouvelle partition des lits entre les deux structures.

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
BP 2011 avant renouvellement	3 070 260 €	916 336 €	2 036 014 €	6 022 610 €
Crédits nouveaux				
reconduction	-64 159 €	-33 628 €	108 683 €	10 896 €
mesures nouvelles	100 000 € (*)	0 €	31 537 €	131 537 €
total	35 841 €	-33 628 €	140 220 €	142 433 €
BP 2012 après renouvellement	3 106 101 €	882 708 €	2 176 234 €	6 165 043 €
%2012/2011	1,17%	-3,67%	6,89%	2,36%

(*) : mesure nouvelle non pérenne (plan de reclassement)

De nouveaux objectifs d'amélioration de la qualité des prestations ont été définis dans le cadre de ce renouvellement axés sur **six points** :

- la mise en œuvre du projet d'établissement s'articulant autour de 3 axes

- la direction commune avec le Centre Hospitalier de Dreux/ Houdan
- la création d'un GCS de moyens avec le Centre Hospitalier de Dreux et Verneuil sur Avre
- la signature du GCS Yvelines Sud, en collaboration avec les Centres Hospitaliers de Versailles et Rambouillet

- la réhabilitation et la réfection des espaces et locaux communs pour un montant d'investissement total de 1 467 000€ programmées sur les 5 années

- l'amélioration de la prise en charge médicale avec la création de 0,25etp de temps supplémentaire de médecin coordonnateur

- la réorganisation des services avec la mise en œuvre de différentes mesures permettant une mise en adéquation des effectifs en poste avec les effectifs autorisés au titre de la présente convention

- la réduction du nombre d'agents de service à savoir en mettant fin à 10 contrats à durée déterminée.
- l'affectation de 5 postes d'aides soignantes vers la future UHR

Une première étape a été franchie dans le retour à l'équilibre budgétaire.

La deuxième étape consistera :

- à poursuivre au cours de cette convention la réduction des effectifs des personnels des services généraux et dont les moyens équivalents pourraient être redéployés vers le personnel intervenant directement auprès des résidents, et ce dans un objectif d'amélioration de la prise en charge

- à clarifier, dans le cadre de la sincérité des comptes, la répartition des rémunérations des personnels logistiques et administratifs communs de l'hôpital actuellement uniquement sur les trois budgets principaux EHPAD-USLD-Hôpital alors que l'hôpital gère 10 budgets. Ce point devra être finalisé avec l'ARS.

Personnel direction-logistique Hôpital HOUDAN

5,10		Direction		
0,10	Directeur	M. Lorson		→ direction commune avec CH DREUX
1,00	Directeur de pôle	M. Carpau		
1,00	Affaires générales	Mme Gatau		
1,00	Dircteur des RH	Mme Champalou		
1,00	Secrétariat de direction			
1,00	Informaticien			
2,00		Finances		
2,80		Ressources humaines		
3,80		Admissions		
2,00	Ehpad et USLD			
1,80	Hôpital			
3,00		Economat		
24,00		Services généraux		
8,00	Services techniques			
8,00	Cuisine centrale			
7,00	Entretien			
1,00	Magasinier			
40,70		Total		
	affectation budget EHPAD		26,35	
	affectation budget USLD		5,46	
	affectation budget MAS		1,5	(depuis 2012)
	affectation budget H		7,39	

- **la création d'un 6^{ème} lit d'Hébergement Temporaire** effective à la signature du renouvellement de la convention avec un renforcement de personnel de soins (+0,15ETP d'infirmière et + 0,15ETP d'ergothérapeute)

Pour la partie financée par le Conseil Général, le coût de fonctionnement de l'accueil temporaire fait partie intégrante du budget de l'EHPAD avec un tarif hébergement et dépendance unique.

- **le projet de création d'une Unité d'hébergement renforcée (UHR) de 14 places**

L'hôpital de Houdan dispose depuis 2005 d'une unité protégée pour la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparenté, l'unité « Mésanges » et pour laquelle, l'établissement souhaite une transformation en Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) en 2012.

L'établissement s'est engagé à trouver une solution en interne pour l'hébergement sécurisé des résidents hébergés dans l'actuelle unité Alzheimer Mésanges et à présenter à l'ARS un projet écrit de transfert et de prise en charge des nouveaux résidents concernés par l'UHR en 2012.

Ce projet prévu par le plan national Alzheimer doit répondre un cahier des charges spécifique, notamment quant à la population prise en charge, le projet d'accompagnement et de soins et les locaux de cette unité. S'il requiert un avis favorable de l'ARS, le processus de labellisation sera déclenché.

Le personnel dédié supplémentaire financé par le soin au titre des activités menées au sein de l'UHR est de 5,45ETP dont :

- 0,40 ETP de temps médical comprenant 0,30 ETP de médecin référent, 0,05 ETP de neuropsychiatre et 0,05 ETP de psychiatre
- 5 ETP d'Assistante de Soins en Gérontologie
- 0,05 ETP d'ergothérapeute

Ces effectifs supplémentaires ne sont pas intégrés dans le tableau des effectifs de personnel et feront l'objet d'un avenant spécifique.

Aussi, dans l'attente de la labellisation attendue en 2012 (avant financement de l'UHR au prorata du nombre de mois d'ouverture) l'ARS s'engage à soutenir le projet de création d'une UHR en octroyant à l'établissement des crédits non reconductibles. Dans le respect du cahier des charges, l'accompagnement en crédits non pérennes se fera de façon dégressive. Ainsi, le mois de janvier sera soutenu en crédits non reconductibles à hauteur de 100% des crédits octroyés mensuellement pour une UHR, le mois de février à hauteur de 11/12, le mois de mars à hauteur de 10/12, etc.

2012											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
19 133 €	17 539 €	15 944 €	14 350 €	12 756 €	11 161 €	9 567 €	7 972 €	6 378 €	4 783 €	3 189 €	1 594 €

L'Activité

La section hébergement

Le contrat de journées 2012 a été calculé sur les bases suivantes :

- **Hébergement permanent** : la présence de 148 résidents dont 3 de moins de 60 ans, d'un taux d'occupation à 97% et d'une année bissextille amenant à un total de 52 543 journées
- **Hébergement temporaire** : la présence de 6 résidents, d'un taux d'occupation à 96% et d'une année bissextille amenant à un total de 2 108 journées

Le jour de la négociation budgétaire, 149 résidents étaient présents sur l'hébergement permanent dont 38 (25%) au titre de l'Aide Sociale des Yvelines

La section Dépendance

Les paramètres de calcul de l'activité de la section dépendance 2012 sont les suivants :

- un contrat de journées à 53 055 journées intégrant la prise en charge de 151 résidents âgés de plus de 60 ans et un taux d'occupation à 96%
- un GMP à 697,30 issu de la validation par la Commission Départementale de Coordination Médicale en date du 5/09/2011, en augmentation par rapport à l'exercice budgétaire précédent de 7% et avant le regroupement effectif des 30 lits d'USLD

Le budget prévisionnel

Les budgets prévisionnels ont fait l'objet d'un rebasage avec pour conséquence :

- une augmentation de 2,65% par rapport à 2011 sur la section hébergement
- une diminution de 6,52% par rapport à 2011 sur la section dépendance
- une augmentation de 0,60% par rapport à 2011 sur les deux sections tarifaires confondues

Hébergement	2011 avant RC1P	2012	
		2012	% 2012//2011
Titre I	1 668 838	1 707 656	2,33%
Titre III	1 027 757	945 990	-7,96%
Titre IV	438 360	564 500	28,78%
Dépenses de fonctionnement	3 134 955	3 218 146	2,65%

Dépendance	2011 avant RC1P	2012	
		2012	% 2012//2011
Titre I	740 183	729 728	-1,41%
Titre III	150 552	111 780	-25,75%
Titre IV	10 795	1 200	-88,88%
Dépenses de fonctionnement	901 530	842 708	-6,52%

Hébergement et dépendance	2011 avant RC1P	2012	
		2012	% 2012//2011
Titre I	2 409 021	2 437 384	1,18%
Titre III	1 178 309	1 057 770	-10,23%
Titre IV	449 156	565 700	25,95%
Dépenses de fonctionnement	4 036 485	4 060 854	0,60%

Le Titre I (Personnel)

La négociation de la convention tripartite aboutit à un financement de 111,25ETP remplacement inclus se répartissant comme suite par section tarifaire :

	Total	Hébg	Dép	Dt Psy	Soins
Total Effectifs ETP	111,25	47,74	20,71	1,00	42,80
Ratio Encadrement (a)	0,745	0,320	0,139	0,007	0,287
Ratio (a) / GMP	1,068	0,459	0,199	0,010	0,411

Il est à noter que les moyens en personnel financés ont été déterminés en fonction de trois paramètres :

- le niveau d'activité de la structure
- un GMP validé à 697,30
- un PMP validé à 148

Si l'est constaté une forte variation de l'un de ces paramètres lors des exercices suivants, il conviendra d'adapter les moyens en conséquence.

La masse salariale a été déterminée à partir des éléments suivants :

- le pôle logistique comprenant le personnel administratif et le personnel des services généraux ventilé sur les 3 budgets (Hôpital-EHPAD-USLD) proportionnellement au nombre de lits et ce, à titre transitoire.
- la mise en œuvre du plan de réduction des effectifs de personnel avec :
 - la réorganisation du pôle administratif avec une diminution des effectifs notamment au niveau de la direction déjà engagée sur 2011
 - les fins de contrats de 10 postes d'agents de services affectés sur l'EHPAD et pour lesquels une enveloppe de 100 000^E est allouée sur une période de 3 ans au titre des indemnités des allocations chômage et inscrite volontairement en compte de provisions (compte 6815) sur la section hébergement à 100% afin de ne pas augmenter les tarifs de la dépendance
 - le transfert en 2012 de deux postes de lingère indûment financés par l'EHPAD vers l'USLD (1 poste) et la MAS (1 poste) en raison d'une répartition des effectifs mal évaluée
- des coûts moyens au poste par catégorie calculés par la direction de l'hôpital sur la base des rémunérations 2011

Le Titre III (Charges à caractère hôtelier et général)

Les dépenses du titre III ont été ajustées en fonction du **compte administratif 2011** qui correspond à une année pleine de fonctionnement des 154 lits d'EHPAD suite à la nouvelle partition des lits entre le médico-social et le sanitaire. Ces propositions ont été validées par la direction de l'hôpital.

Un effort financier a été consenti sur la prestation de blanchissage déficitaire. Elle a été réactualisée en fonction du nombre de kilos linge traités par le Syndicat d'Inter-hospitalier de St Germain en Laye, soit 86 364 kg pour un coût unitaire de 1,63[€]. Compte tenu du coût élevé de la prestation et des contraintes liées aux clauses de résiliation du contrat (fortes pénalités), le contrôle demande à l'établissement **d'être vigilant quant au respect de l'enveloppe allouée**.

Le Titre IV (amortissements, provisions, charges financières et exceptionnelles)

Afin de relancer la politique d'investissement de l'établissement et conformément à la fiche action portant sur la réhabilitation et la réfection des espaces et locaux, il est prévu au cours de cette convention trois opérations d'investissement pour un montant de 1 467 000^E et dont les dotations aux amortissements seront étalées sur 2013-2014-2015-2016 :

- l'achat de chariots repas pour 60 000^E en 2012
- la mise aux normes de la centrale sécurité incendie pour 250 000^E en 2012
- les travaux de réfection : offices-chambres-salles de bains pour 290 000^E en 2012 à 2016
- la réfection du funérarium pour 67 000^E en 2014-2015
- le ravalement et la toiture de la Roseraie pour 800 000^E en 2014-2015

Au vu des contraintes budgétaires pour les années à venir, il a été demandé à l'établissement d'établir un programme pluriannuel d'investissement lissé dans le temps qui **n'entraîne pas d'effet de hausse ou de baisse importante de la dotation aux amortissements**.

→ En accord avec la direction, et afin de ne pas alourdir la dette de l'hôpital, les nouveaux investissements seront autofinancés notamment par la réalisation d'un bien.

La charge financière de 33 500[€] correspond à des emprunts contractés pour des investissements antérieurs.

Deux provisions exceptionnelles ont été constituées :

- 100 000[€] au titre des indemnités des allocations chômage de 10 agents de service en fin de contrats et maintenus sur 3 ans
- 61 000[€] au titre du financement pluriannuel du programme d'entretien des chambres et des locaux communs en complément de celui prévu dans les investissements

Les recettes atténuatives

Les produits exceptionnels correspondent à la part des intérêts de la subvention d'investissement versée en capital et dégressive qui arrive à échéance en 2013. La perte de recette devra être compensée pour partie par la fin de l'inscription de la provision de 12 000[€] et la diminution de la charge financière.

Pour compenser la perte de recettes à venir et par anticipation, il n'a pas été inscrit sur 2012 de produits de gestion courante et de remboursements sur rémunérations ou charges sociales.

Le résultat comptable de l'EHPAD de l'exercice 2010 et la situation du report à nouveau au 31/12/2010

La section hébergement :

Afin d'avoir une lisibilité de la situation financière de l'EHPAD, le contrôle a procédé en lien avec la direction de l'hôpital, à la reconstitution des résultats comptables depuis 2004 jusqu'au 31 décembre 2010 amenant à constater :

- un report à nouveau excédentaire de 25 964,22[€]
- un report à nouveau déficitaire non repris de 147 838,98[€] correspondant aux dépenses rejetées sur l'exercice 2009

La direction annonce un résultat déficitaire sur l'exercice comptable 2011 de l'ordre de 6 000[€].

Afin de sortir l'établissement de cette situation, le Conseil général accepte que la réserve de compensation alimentée à hauteur de 113 885,56[€] résorbe :

- prioritairement le déficit comptable de 2011 estimé à hauteur de 6 000[€]
- le reliquat du résultat déficitaire antérieur à 2011 et ayant fait l'objet d'un rejet inhérent à un sureffectif de personnel non autorisé et ce, dans la limite de la réserve de compensation restante

La section dépendance :

Afin d'avoir une lisibilité de la situation financière de l'EHPAD, le contrôle a procédé en lien avec la direction de l'hôpital, à la reconstitution des résultats comptables depuis 2004 jusqu'au 31 décembre 2010 amenant à constater :

- un report à nouveau déficitaire de 230 028,91[€]
- un report à nouveau déficitaire non repris de 33 231,00[€] correspondant aux dépenses rejetées sur l'exercice 2009

La direction annonce un résultat déficitaire sur l'exercice comptable 2011 de l'ordre de 50 000[€].

Tout ou partie de ces déficits seront repris dans les exercices budgétaires dans la limite des taux d'évolution des dépenses d'aide sociales fixés annuellement par le Conseil Général des Yvelines et grâce aux efforts financiers consentis par l'hôpital dans la cadre du plan de retour à l'équilibre. Afin de ne pas peser trop lourdement sur le tarif journalier, il est proposé de reprendre 40 000[€].

Les tarifs journaliers

Compte tenu des éléments ci-dessus, les tarifs journaliers hébergement sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 2012:

	Tarifs 2011	Tarifs à/c du 1-01-2012	%
- Plus de 60 ans	56,84 ¹	56,84 ²	0%
- Moins de 60 ans	73,45 ¹	72,99 ²	-0,62%

Compte tenu des éléments ci-dessus, les tarifs journaliers dépendance sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 2012:

	Tarifs 2011	Tarifs à/c du 1-01-2012	%
- GIR 1 et 2	23,39 ¹	21,14 ²	-9,62%
- GIR 3 et 4	14,88 ¹	12,64 ²	-15,00%
- GIR 5 et 6	6,27 ¹	5,83 ²	-7,00%

L'incidence financière de ce renouvellement de convention reste très raisonnable pour les financeurs avec l'effet cumulé d'une diminution moyenne de 10% des tarifs journaliers pour la dépendance et d'une reconduction des tarifs hébergement.

Fait à Versailles, le 5 Janvier 2012
L'Inspecteur de tarification

Sylvie LAFLUTTE